

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Dominique PALIX et Monsieur Robert COTTA, Conseillers départementaux du canton du POUZIN communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 6 février 2017 :

Dans le cadre du dispositif « Ardèche, Terre d'eau », une subvention de 2 115 € sera versée à la commune de Rochemaure pour le diagnostic du réseau d'assainissement et le schéma général d'assainissement.

Une subvention de 2 000 € est attribuée au collège Albert Mercoyrol au titre de l'aide aux sections sportives des collèges.

Une subvention de 551,52 € est attribuée au collège Alex Mézenc au titre du Fonds commun des services d'hébergement.

Dans la cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi », Auto-Ecole Chris recevra une subvention de 500 € pour l'accompagnement d'un jeune du canton.